



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 24	DCM 25-2024 Date de la convocation : mardi 26 mars 2024
--	---

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert, ESTRADE Nathalie, RUST Albert, NICOLAS Pierre, SCHULIAR Christian, CHOMEL Chantal **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, MAILLE Dany, MASSONNET Christian, GIRAUDON Nicolas, BLOND Laurent, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, MALDONADO Stéphane, BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine, **Conseillers- ères**,

Absents-es et représentés-ées :

GUILLET Marie par MAILLE Dany, CASQUEL Stéphanie par CARMONA Robert, ANGLES Thierry par ARTERO Sandrine, CAZILHAC Jean-Marc par BOUCHAMI Muriel.

Absents-es et excusés-ées

VALETTE Martine, TESSIER Sandra, SCHMITT Jérôme, DEANJEAN Lucie, LEYRAT Cédric.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 (TF, TFNB)

En accord avec les propositions énoncées dans le débat d'orientation budgétaire et le programme de l'équipe majoritaire, il est proposé au Conseil Municipal de voter des taux d'imposition des deux taxes locales identiques à ceux de 2023.

Pour l'exercice 2024, les taux des 2 taxes locales soumis au vote sont :

Taxe sur le foncier bâti	24,50 %	taux départemental 21.45 % soit 45.95%
Taxe sur le foncier non bâti	120,69 %	

L'Assemblée délibérante, décide à la majorité d'adopter ces taux

Four : 20 Abstentions : 4
ANGLES Thierry
ARTERO Sandrine,
CAZILHAC Jean-Marc
BOUCHAMI Muriel.

